



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025-010

7-1

Nombre de Membres
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le lundi treize octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

PRÉSENTS : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et MM. Dominique LOISY, Dominique PERRAUDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Jeanine FOURNIER (pouvoir donné à Roger GABORIEAU),

ASSISTENT : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

Décision modificative n°1 budget CCAS comptabilité M.57)

Le Président propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget du C.C.A.S comptabilité M57 concernant la répartition des crédits budgétaires afin d'intégrer les dépenses et recettes de l'immeuble d'habitat inclusif La Villa du Parc.

Section de fonctionnement :

Imputation comptable	Dépenses (€)	Imputation comptable	Recettes (€)
6068 fournitures de petit équipement	+1 000.00	752 revenus de l'immeuble	+12 500.00
6132 redevances de loyer	+11 500.00		
TOTAL	+12 500.00		+12 500.00

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité, valide ces propositions.

Le Président,
Roger GABORIEAU